



PRÉAVIS No 03/2022

du Comité de Direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**




**Renouvellement des caméras et des interphones
de l'hôtel de police**

CONSIDERANTS

Lors de la construction de l'Hôtel de police, la POL a acquis et fait installer, en 2013 (préavis n° 05/2012) un système de vidéosurveillance comprenant 41 caméras (26 intérieures et 15 extérieures) et 5 platines de rue « interphones », afin de couvrir les besoins sécuritaires de l'hôtel de police et des personnes qui le fréquentent (collaborateurs / administrés / personnes en rétention) dans le respect des contraintes légales. Actuellement, ce matériel « nécessaire à la sécurité du site » est arrivé à obsolescence pour les raisons suivantes :

- Les intempéries (y.c. UV) et les variations de températures ont accéléré le processus de vieillissement du matériel extérieur (caméras et platines de rue) dont la garantie est de 2 ans.
- Les pannes des caméras et des interphones deviennent fréquentes et leur maintenance devient précaire nécessitant des réparations de fortune, voire la pose de matériel récupéré, car ce matériel n'est plus disponible à la vente et ne bénéficie plus de support du constructeur.
- Un nouveau logiciel de vidéosurveillance a dû être installé car le développement et les mises à jour de l'ancien logiciel ont pris fin. La compatibilité de ce nouveau logiciel n'est pas optimum avec des caméras d'ancienne génération.
- Des altérations d'images (floues/saccadées) notamment en vision nocturne sont constatées.
- Le faible taux de compression (taille) des vidéos saturent notre infrastructure de stockage.

Aussi, une 1^{ère} étape prévoyait le renouvellement des caméras et des interphones extérieurs, ainsi que des caméras situées dans les box de maintien, pour un montant devisé à CHF 46'000.-- et dont la somme a été portée au budget 2022. Après analyse, et au vu des montants totaux que représente le renouvellement de l'ensemble du matériel extérieur et intérieur, incluant également la 2^{ème} étape, d'un montant estimatif de CHF 15'000.-- qui aurait dû être réalisé en 2023, le Comité de Direction passe par la voie d'un préavis au Conseil Intercommunal pour le renouvellement total du matériel, pour un montant global de CHF 59'538.95 TTC, ceci conformément au devis de la société Niklas & Fils, prestataire de service depuis 2013. Ce montant comprend le renouvellement de 21 caméras intérieures, 15 caméras extérieures, 5 platines de rue ainsi que l'installation et la mise en service.

Matériel	Nb	Zones	2021	Renouvellement 2022	
Caméras Int. 	1	Box de fouille	X		
	4	Couloir zone de rétention			X
	4	Cellules	X		
	5	Box de maintien		X	
	2	Réception			X
	9	Portes sous alarme			X
	1	Centrale de calcul			X
	26	(-5 ayant déjà été remplacées)	*5	9'080.20	14'914.50
Caméras Ext. 	10	Pourtour bâtiment		X	
	3	Accès garage / Rampe		X	
	2	Locaux techniques bâtiment		X	
	15			17'951.45	
Platines de rue 	2	Réception (bât. + hall)		X	
	1	Entrée personnel		X	
	1	Entrée détenus		X	
	1	Entrée garage		X	
	5			17'592.80	

*En 2021, les 4 caméras situées dans les cellules ont dû être remplacées en raison des recommandations faites sur les conditions de détention qui prévoient, depuis lors, que toute personne qui désire dormir « en cellule » bénéficie de l'obscurité complète ce qui n'était possible avec des caméras d'ancienne génération « une veilleuse devant rester allumée ». Dès lors, les caméras en question ont été remplacées par des caméras à capteurs nocturnes. En outre, la caméra du local de fouille avait également dû être remplacée en raison de fréquents dysfonctionnements.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 03/2022 du Comité de Direction du 13 avril 2022,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'autoriser le Comité de Direction à acquérir 21 caméras intérieures, 15 caméras extérieures ainsi que 5 platines de rue, auprès de la société Niklas & Fils SA, pour un montant de CHF 59'538.95 TTC, comprenant également l'installation et la mise en service.
- D'imputer cette dépense dans le compte n° 6001.3141 "Aménagement et entretien des bâtiments", dans lequel un montant de CHF 46'000.-- a été budgété.
- D'accepter, en tant que crédit complémentaire au budget 2022, une charge de fonctionnement supplémentaire de CHF 13'538.95 dans le compte n° 6001.3141 "Aménagement et entretien des bâtiments".

Prend acte

- Que 5 autres caméras ont déjà été remplacées en 2021 dans le cadre du budget de fonctionnement pour les raisons décrites plus avant.

Approuvé par le Comité de Direction le 15 avril 2022

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Le Président :

Le Secrétaire-suppléant :

J.-F. Clément

O. Fiaux